



# LES PROCHAINES ÉTAPES DU TRAITEMENT DE MA DEMANDE DE BOURSE



J'AI SAISI MA DEMANDE DE BOURSE EN REMPLISSANT MON DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT



**Je n'oublie pas de retourner  
les pièces demandées**

Je dépose mes documents en  
ligne sur  
[messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr)



**JE REÇOIS UNE NOTIFICATION CONDITIONNELLE  
INDIQUANT MON ÉCHELON DE BOURSE**

Cette opération peut prendre jusqu'à deux mois



**JE TRANSMETS MA NOTIFICATION CONDITIONNELLE  
À MON ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR LORS DE MON INSCRIPTION  
ADMINISTRATIVE**

**MON ÉTABLISSEMENT VALIDE  
MON INSCRIPTION AUPRÈS DU CROUS**



**JE REÇOIS MA NOTIFICATION DÉFINITIVE PUIS  
LE PREMIER VERSEMENT DE MA BOURSE DANS  
LES 15 JOURS QUI SUIVENT**



**VOUS AVEZ SAISI VOTRE DEMANDE APRÈS LE 15 MAI**

Votre dossier social étudiant ne pourra pas être instruit à temps pour donner lieu au versement de la première mensualité de bourse en septembre.